FICHE D'INFORMATION Nº 9

L'ÉLIMINATION DES CADAVRES D'ANIMAUX

Solutions aux enjeux soulevés dans la fiche de travail nº 9 du plan agroenvironnemental

plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

Supplément au Manuel du programme des plans agroenvironnementaux, 4e éd. 2013

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution pour votre exploitation afin d'assurer de bonnes pratiques de manipulation et d'élimination des cadavres d'animaux – aussi appelés « animaux morts ».

Pour les cadavres d'animaux qui se trouvent dans une zone de protection des sources d'eau, les mesures de gestion des risques qui doivent être adoptées seront déterminées dans le cadre du processus de protection des sources d'eau de votre région. Ces mesures peuvent être similaires à celles exigées dans le PAE ou être plus rigoureuses, selon la proximité de sources d'approvisionnement d'eau potable municipales. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre municipalité locale ou visitez la section sur la planification de la protection des sources d'eau sur son site Web.

Ces solutions prennent soit la forme de **mesures** ou de **facteurs compensatoires.**

- **Les mesures** remédient aux problèmes et font passer votre note PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.
- **Les facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.

Si l'élimination de cadavres d'animaux a une incidence sur la qualité de l'air ou de l'eau hors du site, une plainte pourrait être adressée au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, ce qui pourrait mener à une enquête sur les lieux.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires avant la mise en œuvre de solutions. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document.

Pour connaître la définition de termes techniques, consultez le glossaire fourni dans le manuel du PAE.







Canada

9–1. Mode d'élimination des cadavres d'animaux

CONTEXTE

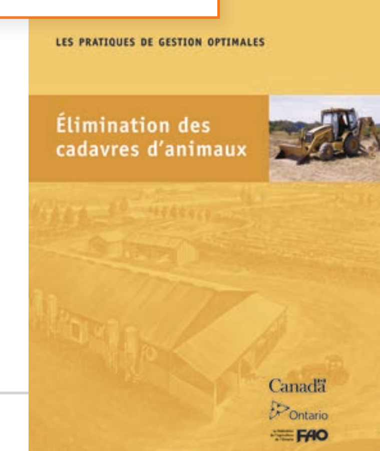
La mortalité animale est inévitable, et les cadavres doivent être éliminés adéquatement pour préserver le bien-être de tous. Une gestion ou une élimination inappropriée des animaux morts comporte des risques pour l'environnement, les animaux et la santé publique – ainsi que pour la famille de l'exploitant.

En plus d'être illégal, le fait de laisser les cadavres d'animaux dans des espaces naturels ou de les mettre sur un tas de fumier crée des odeurs, attire les animaux détritivores, les prédateurs, les mouches, et attire les maladies indésirables.



La chaleur produite par la décomposition microbienne lors du processus de compostage détruit la plupart des organismes pathogènes.

La façon d'éliminer les animaux morts a des répercussions sur l'environnement, la santé des animaux et du public et la confiance des consommateurs. Ce fascicule PGO vous aidera à comparer les options et à mettre en œuvre des pratiques conformes à la réglementation.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Faire appel aux services d'un ramasseur de cadavres d'animaux autorisé (si ce service est offert). Vous serez ainsi libéré de la planification et du travail liés à l'élimination à l'exploitation.

Vous devrez quand même vous occuper de questions liées à la biosécurité. Les aires d'entreposage et points de ramassage des animaux morts doivent être situés à des endroits appropriés hors de la vue du public.

OU

Transporter les animaux morts vers des installations approuvées comme un digesteur anaérobie, un centre d'élimination approuvé ou un service vétérinaire (en vue d'une autopsie, s'il y a lieu).

Veuillez noter que les animaux morts doivent être cachés à la vue du public et transportés dans un contenant étanche pouvant être nettoyé.

SOLUTION 2 – MESURES

Composter les animaux morts dans un site approprié, pourvu que le sol et les distances de séparation soient adéquats et que les éléments suivants soient disponibles :

- substrat (p. ex. sciure, copeaux de bois);
- équipement – broyeur de substrat, chargeuse frontale, équipement de retournement, etc.;
- main-d'œuvre;
- épandeur pour l'application du compost;
- terres pour l'épandage.

Voir les sections 9–13 à 9–18 pour un complément d'information.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 3 – MESURES

Placer les animaux morts dans un conteneur d'élimination, pourvu que le conteneur soit :

- fait de matériaux imperméables;
- muni d'un conduit permettant l'entrée des insectes;
- muni d'une trappe d'accès refermable permettant d'y déposer les cadavres d'animaux;
- situé à un endroit adéquat.

Voir les sections 9–19 à 9–22 pour un complément d'information.

SOLUTION 4 – MESURES

Incinérer les cadavres d'animaux. L'incinérateur doit :

- être un incinérateur à deux chambres approuvé;
- avoir obtenu un certificat du Programme de vérification des technologies environnementales (VTE) du Canada.

Suivre les instructions du manuel d'utilisation et d'entretien.

Voir la section 9–23 pour un complément d'information.

SOLUTION 5 – MESURES

Enfouir les animaux morts, pourvu :

- qu'il n'y ait aucun tuyau (ou peu de tuyaux) de drainage près du site d'enfouissement – distance de séparation de plus de 15 m (49 pi);
- que la couche de sol au-dessus de la roche-mère ou de l'aquifère mesure plus de 0,9 m (3 pi);
- que le type de sol soit approprié pour l'enfouissement.

Voir les sections 9–7 à 9–12 pour un complément d'information.

9–2. Délai et manutention avant l'élimination

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
La manutention et l'élimination rapide des animaux morts sont essentielles au maintien de la biosécurité sur la ferme. En éliminant adéquatement les cadavres d'animaux, on s'expose moins aux visites de charognards et on limite les possibilités de transmission des maladies. Des entrepôts frigorifiques ou des congélateurs appropriés permettent aussi aux ramasseurs autorisés de travailler plus efficacement.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Conserver les cadavres d'animaux dans un conteneur étanche, hors de la vue du public :** • Éliminer les cadavres moins de 48 heures (préférablement 24 heures) après la mort de l'animal par une méthode approuvée – sauf si le cadavre est conservé pour autopsie. **SOLUTION 2 – MESURES** **Entreposer les cadavres d'animaux au froid :** • Les cadavres d'animaux peuvent être conservés au froid (4 °C ou moins) pendant 14 jours. **SOLUTION 3 – MESURES** **Entreposer les cadavres d'animaux dans un congélateur avant leur élimination :** • Les cadavres d'animaux peuvent être conservés pendant 240 jours au congélateur.



Un congélateur domestique peut servir à l'entreposage temporaire des cadavres d'animaux congelés.

9–3. Transport de cadavres d'animaux sur une voie publique avant leur élimination

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Les ramasseurs de cadavres d'animaux possèdent l'équipement et les véhicules nécessaires à la manipulation et au transport efficaces des animaux morts. Ils sont conscients de l'importance des protocoles de biosécurité, en particulier lorsqu'ils visitent plusieurs fermes, et ils prennent les mesures appropriées de nettoyage de leurs véhicules. Les cadavres d'animaux ne doivent pas être laissés à la vue du public lors de leur transport sur la voie publique. En plus de constituer une violation du Règlement, cela risque d'engendrer une vision négative de la production animale et de l'agriculture en général. Les producteurs ne doivent pas emprunter la voie publique pour le transport de carcasses d'animaux appartenant à un autre producteur. De plus, un permis de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est requis pour transporter des cadavres de bovins.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Faire appel aux services d'un ramasseur de cadavres d'animaux autorisé pour le transport des animaux morts :** • Ce service est offert dans de nombreuses régions de la province. **SOLUTION 2 – MESURES** **L'exploitant peut transporter ses propres cadavres d'animaux sur la voie publique à condition que :** • les cadavres d'animaux soient hors de la vue du public; • le conteneur soit étanche et puisse être nettoyé par la suite; • le transport se fasse vers une installation approuvée.



Les ramasseurs de cadavres d'animaux autorisés ont les connaissances, l'équipement et les véhicules nécessaires à la manipulation et au transport efficaces des animaux morts.

Voir aussi la fiche technique 09-026 *Modes d'élimination des animaux morts à la ferme* publiée par le MAARO.

9–4. Emplacement à la ferme du site d'élimination par rapport à la résidence, au bâtiment de ferme, au parc d'engraissement ou à la cour extérieure du plus proche voisin

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Lors du choix de l'emplacement d'un site d'élimination à la ferme, il faut tenir compte des maisons et des cours d'élevage avoisinantes. Même si la gestion des animaux morts est faite adéquatement et rapidement, des odeurs désagréables peuvent se répandre à l'occasion. L'observation de distances adéquates de séparation entre les sites d'enfouissement, les aires d'alimentation, les enclos pour les animaux malades et les enclos de maternité permet d'éviter la transmission de maladies aux animaux vulnérables.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Relocaliser le site d'élimination à une distance d'au moins 150 m (500 pi) de l'habitation, du bâtiment de ferme, du parc d'engraissement ou de la cour extérieure.** **Condamner (fermer) les conteneurs d'élimination et les sites d'enfouissement qui ne respectent pas la distance de protection.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Utiliser d'autres modes d'élimination comme un service de ramassage de cadavres d'animaux.**



Essayez d'aménager le site d'élimination le plus loin possible des propriétés voisines pour minimiser les problèmes d'odeur et protéger la santé des animaux.

9–5. Emplacement à la ferme du site d'élimination par rapport à d'autres zones sensibles

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le choix de l'emplacement des sites d'élimination doit se faire en tenant compte des zones d'habitation avoisinantes et autres zones sensibles comme les parcs, les zones industrielles, les routes et les terrains à vocation communautaire ou institutionnelle. Même si la gestion des cadavres d'animaux se fait adéquatement et rapidement, il peut y avoir à l'occasion des odeurs et des scènes désagréables. Un emplacement à distance, si possible, est habituellement la meilleure solution.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Relocaliser les sites de compostage et d'incinération et les points de ramassage des cadavres d'animaux assez loin des terres à utilisation sensible pour obtenir une note de 4 selon les critères de la fiche de travail.** **Renoncer aux modes d'élimination qui ne respectent pas les distances de retrait par rapport aux zones sensibles.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Utiliser d'autres modes d'élimination comme un service de ramassage de cadavres d'animaux.**



Établissez le site d'élimination le plus loin possible des zones sensibles comme les parcs et les entreprises commerciales.

MODES D'ÉLIMINATION

9–6. Plan d'urgence en cas de pertes catastrophiques

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le temps et les efforts consacrés à la planification de mesures d'urgence en valent largement la peine. Une intervention organisée et efficace à la suite d'un incident catastrophique contribuera à réduire le stress que vous et votre famille auriez à subir durant une période aussi éprouvante. Vous pouvez examiner différentes options avec des agents d'assurance pour vous assurer d'avoir une couverture appropriée pour votre exploitation. Répertoriez et évaluez les activités agricoles saisonnières qui sont plus exposées à un risque d'incendie ou aux conséquences d'un défaut de ventilation.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Discuter avec les premiers répondants, des agents d'assurance et des groupements de producteurs ou le personnel du MAAARO afin d'explorer les façons possibles d'éliminer les cadavres d'animaux lors d'événements accidentels.** **Établir un plan d'action de référence en cas d'urgence.** Les situations d'urgence incluent notamment les événements météorologiques extrêmes comme les inondations, le verglas et les conditions hivernales restreignant l'accès aux installations. **Tenir compte des changements saisonniers dans les activités de la ferme qui pourraient augmenter les risques d'incendie ou de problèmes de ventilation.** **Tenir compte des différences saisonnières – hiver ou été – susceptibles de faire écarter certains modes d'élimination.**



Pour en apprendre davantage sur les mesures de prévention des incendies, consultez la publication 837F du MAAARO intitulée *Réduction des risques d'incendie à la ferme*.

ENFOUISSEMENT

9–7. Distance entre la fosse d'enfouissement et le puits le plus proche

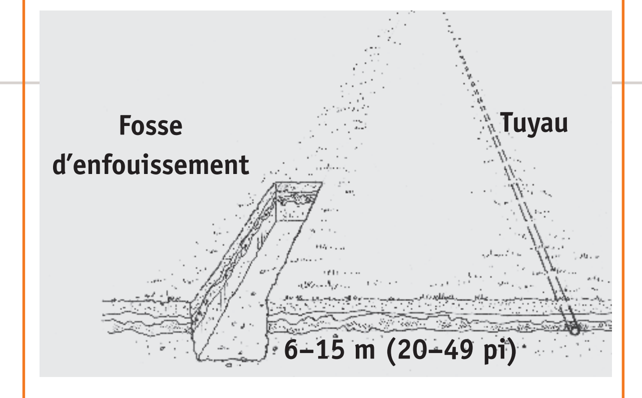
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le maintien d'une distance de séparation entre les fosses d'enfouissement et les puits contribue à assurer la salubrité des sources d'eau potable qui approvisionnent la famille de l'exploitant, les animaux de la ferme et la population avoisinante.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Cesser immédiatement d'utiliser tout site d'enfouissement situé trop près d'un puits.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Relocaliser les sites d'enfouissement de manière à obtenir une note de 3 ou plus relativement au risque de contamination des eaux souterraines et à la distance séparant le site du puits le plus proche.**



Il est essentiel de choisir un site d'enfouissement qui permettra une bonne décomposition et réduira les risques de contamination des eaux de surface et souterraines.

9–8. Distance entre la fosse d'enfouissement et un drain agricole souterrain

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le lixiviat s'écoulant d'une fosse d'enfouissement pourrait éventuellement pénétrer dans le réseau de drainage souterrain et être emporté vers l'eau de surface. Cela représente à la fois une source de contamination et un risque sur le plan de la biosécurité. Par ailleurs, une excavation réalisée près d'un système de drainage souterrain fait augmenter le risque que les tuyaux de drainage soient endommagés.	**SOLUTION 1 – MESURES (PLANIFICATION)** **Désaffecter le site d'enfouissement de manière appropriée et établir un nouveau site d'enfouissement à plus de 15 m (49 pi) du système de drainage souterrain.**



Les cadavres d'animaux doivent être enterrés plus profondément que tout tuyau de drainage si le site d'enfouissement est situé à une distance de 6 à 15 m (20 à 49 pi) des drains agricoles.

Pour n'importe quel type de puits, ce fascicule PGO vous aidera à comprendre la construction d'un puits, son entretien, les résolutions de problèmes, les facteurs de risque pour la qualité de l'eau et les procédures liées aux puits désaffectés.

PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES
Les puits
ÉDITION RÉVISÉE, 2003



Pour de plus amples renseignements sur le drainage des champs, consultez le fascicule PGO *Drainage des terres cultivées* qui explique le fonctionnement des systèmes de drainage de surface et souterrains et présente des solutions d'amélioration, de construction, d'entretien et de résolutions de problèmes.

9–9. Distance entre la fosse d'enfouissement et l'eau de surface ou l'entrée de drain la plus proche

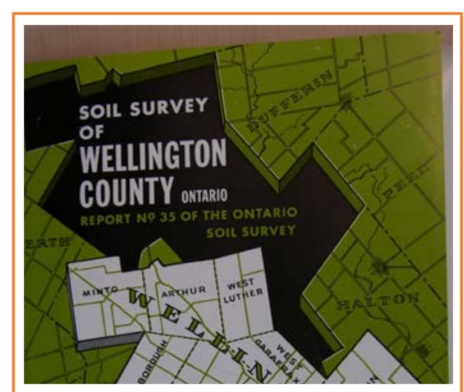
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
L'enfouissement d'animaux morts à proximité d'une eau de surface fait augmenter le risque que des cadavres ressortent de terre lors de fortes pluies ou d'une crue printanière. S'il est réalisé à trop faible distance de l'eau de surface ou d'une entrée de drain souterrain, l'enfouissement des cadavres présente aussi un plus grand risque de contamination de l'eau de surface.	**SOLUTION 1 – MESURES (PLANIFICATION)** **Relocaliser les sites d'enfouissement de manière à obtenir une note de 3 ou plus relativement au risque de contamination de l'eau de surface et à la longueur de la voie d'écoulement.**

9–10. Fosse d'enfouissement – Conditions du sol

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Une épaisseur de sol adéquate doit recouvrir les cadavres pour décourager les charognards et réduire les risques de transmission de maladies. Les microorganismes du sol qui sont responsables de la décomposition agissent plus efficacement dans des sols qui ne sont ni trop secs, ni trop humides. Il faut prévoir une distance de séparation suffisante entre le fond de la fosse d'enfouissement et l'aquifère, de sorte que tout lixiviat puisse être adéquatement traité par les organismes du sol.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Creuser un trou d'essai dans la zone du futur site d'enfouissement afin de vérifier :** • qu'il reste plus de 0,9 m (3 pi) de sol au-dessus de la roche-mère ou de l'aquifère; • qu'il ne s'agit ni de sol organique, ni de sable, de loam sableux ou de sable loameux. **Consulter les cartes des risques d'inondation de l'office de protection de la nature pour vous assurer que la zone d'enfouissement n'est pas située dans une zone possiblement inondable.**



Le risque qu'un écoulement contaminé atteigne l'eau de surface par ruisselle-ment est inversement proportionnel à la longueur de la voie d'écoulement qui sépare l'entrée du drain de la fosse d'enfouissement.



À l'aide de cartes et légendes des sols et de rapports géotechniques, dressez la liste restreinte des sites envisageables sur votre propriété.

9–11. Volume de cadavres d'animaux dans la fosse et distance entre les fosses d'enfouissement

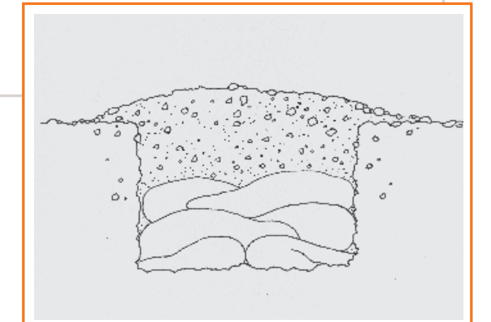
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Plus la surface de contact entre les cadavres d'animaux et les microorganismes du sol augmente, plus la décomposition est rapide dans la fosse d'enfouissement. Les fosses d'enfouissement de taille modeste qui sont aménagées à distance les unes des autres maximisent la capacité des microorganismes à décomposer les cadavres enfouis.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Choisir plusieurs emplacements de fosses d'enfouissement éloignés de plus de 60 m (197 pi) les uns des autres, et éviter d'enterrer plus de 2 500 kg (5 500 lb) d'animaux morts dans chaque fosse.**



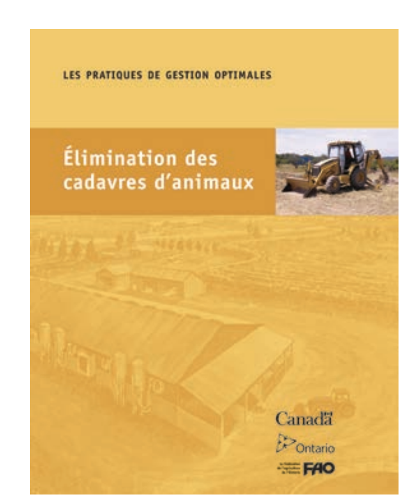
Une fosse d'enfouissement ne devrait pas contenir plus de 2 500 kg (5 500 lb) d'animaux morts.

9–12. Couche de sol

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
À mesure que les cadavres d'animaux se décomposent, un tassement peut se produire dans la fosse d'enfouissement. De l'eau de ruissellement peut ainsi s'accumuler dans la dépression créée et ralentir la vitesse de décomposition.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Former au-dessus de la fosse d'enfouissement un monticule de terre assez élevé pour compenser le tassement du sol résultant de la décomposition des cadavres d'animaux.**



Une couche de sol suffisamment épaisse compensera le tassement et facilitera l'écoulement de l'eau de surface.

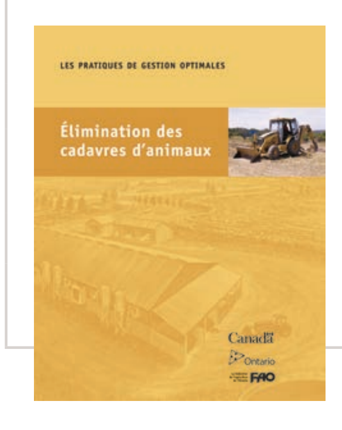


Les facteurs à considérer dans le choix du site et dans d'autres décisions clés relatives à l'enfouissement sont traités en détail aux pages 84 à 93.

COMPOSTAGE

9–13. Distance entre le site de compostage et le puits le plus proche

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Des eaux de lixiviation s'écoulent parfois des sites de compostage; il est important d'éloigner ces écoulements des sources d'eau potable. Ne laissez pas de lixiviat s'accumuler près des puits.	**SOLUTION 1 – MESURES**
	Relocaliser le site de compostage loin du puits. **Désaffecter l'ancien site au besoin en enlevant la matière en décomposition. Si la matière est complètement compostée, elle peut être épandue.** **Ajouter du substrat au tas de compost pour réduire le risque de lessivage en attendant que le nouveau site de compostage soit prêt.**
	SOLUTION 2 – MESURES
	Choisir un nouvel emplacement pour le puits qui permette d'obtenir une note de 3 ou plus; désaffecter et combler l'ancien puits conformément au Règlement 903 de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.
	SOLUTION 3 – MESURES
	Analyser l'eau du puits régulièrement pour déceler la présence de bactéries. Agir immédiatement si les résultats sont positifs.



Pour en savoir davantage sur le compostage, consultez les pages 50 à 70 de ce fascicule PGO.



Placez les tas de compost à bonne distance des puits et à un niveau plus bas.

9–14. Distance entre le site de compostage et le drain agricole souterrain

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le lixiviat s'écoulant d'un site de compostage pourrait éventuellement pénétrer dans un drain agricole souterrain et être emporté vers l'eau de surface. Cela représente à la fois une source de contamination et un risque sur le plan de la biosécurité.	**SOLUTION 1 – MESURES**
	Relocaliser le site de compostage à plus de 10 m (33 pi) des drains agricoles souterrains – plus la distance sera grande, mieux ce sera. **Désaffecter le site au besoin en enlevant les matières compostées. Si les matières sont complètement compostées, on peut les épandre ou encore les stocker avec le fumier.**



Comme les drains agricoles souterrains conduisent aux eaux de surface, les sites de compostage doivent en être éloignés d'au moins 10 m (33 pi).

9–15. Distance entre le site de compostage et l'eau de surface ou l'entrée de drain la plus proche

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le compostage de cadavres d'animaux près d'une eau de surface fait courir le risque d'une moins bonne décomposition en cas de fortes pluies ou de crue printanière. Un excès d'eau peut abaisser la température à l'intérieur du tas, ce qui nuira à la décomposition. De plus, si le site de compostage est trop près de l'eau de surface (ou des entrées de drains souterrains), cela augmente le risque de contamination de l'eau de surface.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Choisir un nouvel emplacement pour les sites de compostage de façon à obtenir une note de 3 ou plus relativement au risque de contamination de l'eau de surface et à la distance de retrait par rapport à l'eau de surface ou à l'entrée des drains.** **Désaffecter l'ancien site au besoin en enlevant les matières compostées. Si les matières sont complètement compostées, on peut les épandre ou encore les stocker avec le fumier.**



La voie d'écoulement séparant le site de compostage et l'eau de surface ou l'entrée des drains doit mesurer plus de 75 m (250 pi).

9–16. Gestion du tas de compost

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
On fait du compost un peu comme on suit une recette. Des quantités appropriées de cadavres d'animaux et de substrat, un bon brassage et une gestion adéquate du mélange assureront le succès du compostage. Consultez le fascicule PGO intitulé *Élimination des cadavres d'animaux* pour obtenir des renseignements techniques sur le compostage (pages 50 à 70).	**SOLUTION 1 – MESURES** **Incorporer la quantité appropriée de substrat au tas, ou en ajouter davantage de manière à couvrir complètement les cadavres d'animaux; le rapport substrat : cadavres doit être de 75 : 25.** **Ajouter du substrat pour absorber le lixiviat qui s'écoule du tas.** **Détourner l'eau propre ruisselant de l'amont du tas de compost pour réduire le potentiel d'écoulement de lixiviat.** **Retourner régulièrement le tas de compost pour obtenir de bons résultats.** *Remarque :* Si la visite de charognards pose un problème, notamment pour les andains, on peut choisir d'utiliser un composteur à cellules muni de barrières qui interdiront l'accès à ces bêtes. La pose d'un toit ou d'une bâche au-dessus du site permet d'éviter que l'eau propre se mêle au compost et qu'un écoulement s'ensuive.



Un site de compostage recouvert d'un toit évitera que l'eau propre se mélange avec le compost et produise un ruissellement.

9–17. Site de compostage – Conditions du sol

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le sol qui se trouve sous le tas de compost absorbe les éléments nutritifs et agit comme un filtre entre les matières et l'aquifère sous-jacente. Une base imperméable (p. ex. en béton) facilite grandement le déplacement du compost avec la machinerie agricole. Si du liquide s'écoule du tas ou de la base, il pourra être absorbé par l'ajout de substrat.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Relocaliser le site de compostage dans une zone où le type de sol est approprié, où la couche de sol recouvrant la roche-mère ou l'aquifère mesure plus de 0,9 m (3 pi), et en dehors de toute plaine ou zone inondable.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Construire une base imperméable (p. ex. en béton ou en asphalte) pour le site de compostage.**



Lorsqu'une chargeuse est utilisée pour mélanger et enlever le tas de compost, un plancher de béton facilite les opérations et le nettoyage et permet de mieux contrôler les écoulements.

9–18. Épandage de compost de cadavres d'animaux

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Les matières bien compostées constituent une source d'éléments nutritifs de qualité pour les terres cultivées. Les matières mal compostées qui contiennent des éléments partiellement décomposés représentent un risque pour la biosécurité de l'exploitation, et elles attirent les charognards. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) recommande de ne pas épandre de compost fait à partir de matières à risque spécifiées (MRS) dans des pâturages ou des terres où des ruminants domestiques sont mis à brouter. Lorsque des MRS sont épandues dans des pâturages, il faut interdire l'accès des ruminants à ces champs pendant au moins cinq ans. Un règlement fédéral interdit la vente ou le déplacement hors de la ferme d'origine de matières compostées contenant des MRS. La distribution ou la vente de compost produit à la ferme contrevient aussi au Règlement sur l'élimination des cadavres d'animaux d'élevage de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (LGEN)*.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Épandre les matières complètement compostées sur des terres cultivées (et non dans les pâturages où broutent les ruminants) dont l'agriculteur est propriétaire ou qu'il contrôle.** **Comme pour les autres sources d'éléments nutritifs, le taux d'épandage doit correspondre aux exigences agronomiques des grandes cultures.** **Tenir un registre des emplacements des sites de compostage, des volumes, des animaux morts ainsi que des emplacements et des volumes d'épandage.**

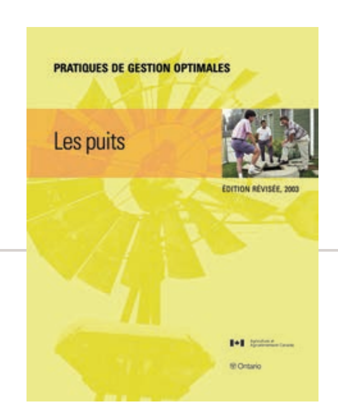


Un compost ayant subi une bonne maturation ne contient aucune partie reconnaissable d'animaux morts.

CONTENEURS D'ÉLIMINATION

9–19. Distance entre le conteneur d'élimination et le puits le plus proche

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le conteneur d'élimination doit être étanche au moment de son installation. Comme il peut se détériorer au fil du temps, il est important de maintenir une distance de séparation adéquate entre le conteneur et le puits pour diminuer les risques de contamination de l'eau du puits.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Condamner (fermer) les sites de conteneurs qui sont trop près d'un puits.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Choisir un nouvel emplacement pour le conteneur d'élimination de façon à obtenir une note de 3 ou plus, en tenant compte du risque de contamination de l'eau souterraine et de la distance à observer avec le puits le plus proche :** • 76 m (250 pi) (puits foré à la sondeuse) • 150 m (500 pi) (puits foré à la tarière, puits creusé et puits à pointe filtrante) • 250 m (820 pi) (puits municipal)



Pour en savoir davantage sur le fonctionnement de votre puits et la manière de préserver la qualité de l'eau, consultez ce fascicule PGO.



Les conteneurs d'élimination sont des contenants étanches à l'épreuve des charognards dans lesquels les cadavres d'animaux peuvent se décomposer naturellement.

9–20. Distance entre le conteneur d'élimination et le drain agricole souterrain

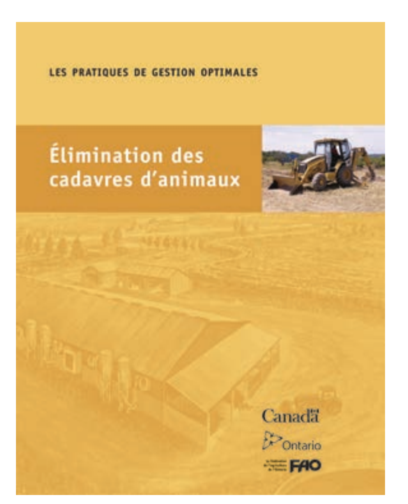
CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Le conteneur d'élimination doit être étanche au moment de son installation. Comme il peut se détériorer au fil du temps, il est important de maintenir une distance de séparation adéquate entre le conteneur et les drains agricoles pour réduire le risque que des contaminants y pénètrent. De plus, si on creuse un trou pour enfouir le conteneur d'élimination et qu'on s'approche trop des drains agricoles, ceux-ci peuvent être endommagés.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Condamner les sites de conteneurs qui sont mal situés.** **Pour les futurs conteneurs d'élimination, choisir un emplacement situé à plus de 15 m (49 pi) de tout drain agricole souterrain.**



Pour réduire le risque que des contaminants pénètrent dans les drains agricoles souterrains et atteignent l'eau de surface, maintenez une distance de séparation adéquate – plus de 15 m (49 pi) – entre le conteneur d'élimination et les drains agricoles souterrains.

9–21. Distance entre le conteneur d'élimination et l'eau de surface, l'entrée de drain ou la zone inondable la plus proche

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
L'enfouissement de conteneurs d'élimination à proximité d'une eau de surface fait augmenter le risque qu'un conteneur soit soulevé hors de terre lors de fortes pluies ou d'une crue printanière. S'ils se trouvent trop près de l'eau de surface ou d'une entrée de drain souterrain, les conteneurs d'élimination présentent aussi un plus grand risque de contamination de l'eau de surface. La décomposition des cadavres d'animaux est nettement ralentie ou même empêchée lorsque de l'eau s'infiltre dans le conteneur d'élimination. Le succès de la décomposition à l'intérieur d'un conteneur d'élimination dépend d'une bonne circulation d'air par l'évent et de l'activité des mouches et autres insectes décomposeurs à l'intérieur du conteneur.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Condamner les sites de conteneurs qui sont mal situés.** **Choisir un nouvel emplacement où il y a une voie d'écoulement d'au moins 151 m (495 pi) jusqu'à l'eau de surface (ou l'entrée de drain) et qui est situé en dehors de toute zone inondable.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Choisir un nouvel emplacement pour le conteneur d'élimination en tenant compte du risque de contamination de l'eau de surface et de la distance par rapport à l'eau de surface, l'entrée de drain ou la zone inondable la plus proche.** **Le nouvel emplacement doit permettre d'obtenir une note de 3 ou plus.**



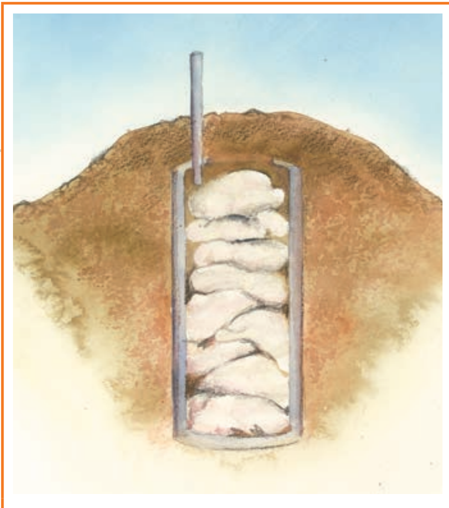
Pour en savoir plus sur la conception, l'utilisation et la gestion des conteneurs d'élimination, voir les pages 75 à 83 de ce fascicule PGO.



Les conteneurs d'élimination enfouis près d'une eau de surface peuvent sortir du sol lors de fortes pluies ou d'une crue printanière.

9–22. Conception du conteneur d'élimination

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
Pour obtenir de bons résultats avec un conteneur d'élimination, on doit empêcher l'eau d'y pénétrer et il doit être muni d'un évent qui laisse entrer les mouches et autres insectes décomposeurs. À l'intérieur des conteneurs étanches, une chaleur est générée qui favorise l'activité des insectes et contribue au processus de décomposition.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Cesser immédiatement d'utiliser tout conteneur d'élimination non conforme aux normes de conception et le mettre hors service – voir la solution 2. Recourir à un autre mode d'élimination acceptable, comme les services d'un ramasseur de cadavres d'animaux autorisé, un enfouissement adéquat, etc.** **SOLUTION 2 – MESURES** **Trouver et/ou modifier un conteneur pour pouvoir l'utiliser comme un conteneur d'élimination répondant aux exigences suivantes :** • étanche; • volume maximal de 10 m^3; • imperméable au moment de l'installation; • doté d'un évent laissant entrer les insectes; • doté d'une trappe d'accès refermable pour l'introduction des cadavres d'animaux.

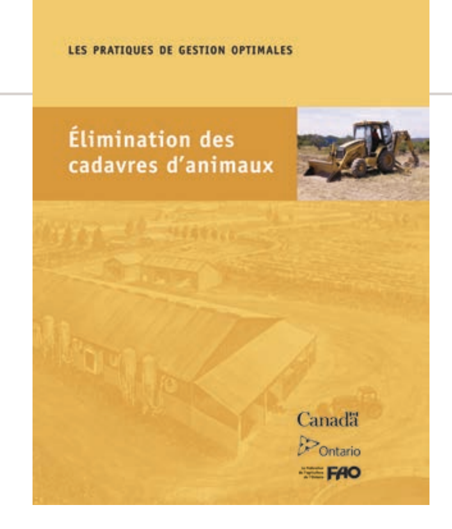


La fermeture du conteneur d'élimination a pour but de le rendre inutilisable ou inaccessible.

INCINÉRATION

9–23. Type d'incinérateur

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
La plupart des solutions d'élimination des cadavres d'animaux visent à réduire les risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines. Les incinérateurs font courir un autre type de risque : les émissions atmosphériques. Un incinérateur mal utilisé ou défectueux peut produire des odeurs et de la fumée susceptibles d'incommoder les occupants des propriétés voisines. Lorsqu'il fonctionne à des températures inadéquates, l'appareil est moins efficace et nécessite plus de carburant et d'énergie pour incinérer les cadavres d'animaux. La vie utile de l'appareil peut être prolongée s'il est entretenu selon les recommandations du fabricant.	**SOLUTION 1 – MESURES** **Remplacer l'incinérateur par un appareil conforme aux exigences du certificat de vérification du programme VTE du Canada.** De plus : • tenir des registres des températures atteintes dans les chambres de combustion tout au long de l'incinération; • entretenir l'incinérateur de façon régulière selon les recommandations du fabricant; • s'assurer que les taux de chargement sont respectés – si trop d'animaux morts sont introduits à la fois, la combustion devient moins efficace et les besoins d'entretien augmentent; • ne brûler que des cadavres d'animaux dans l'incinérateur.



Pour en apprendre davantage sur l'incinération, consultez les pages 71 à 74 de ce fascicule PGO.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Il existe de nombreuses sources d'information supplémentaires. Nous vous en suggérons quelques-unes pour commencer. La plupart de ces documents sont disponibles en ligne sur le site **www.ontario.ca/maaaro** ou peuvent être commandés auprès de ServiceOntario.

Fiche technique 09-026 Modes d'élimination des animaux morts à la ferme

Réduction des risques d'incendie à la ferme — Prévention de la propagation des flammes, publication 837F

LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES

Les fascicules de la série PGO sont une excellente source d'information pour les agriculteurs qui souhaitent mieux comprendre les questions agroenvironnementales et découvrir un éventail de solutions pratiques déjà appliquées avec succès. Cette documentation est offerte gratuitement aux exploitants agricoles de l'Ontario. Les titres de quelques-uns de ces fascicules sont fournis ci-dessous. Pour les commander, adressez-vous à un centre d'information ServiceOntario.

Bandes tampons
Lutte contre l'érosion du sol à la ferme
Drainage des terres cultivées
Élimination des cadavres d'animaux
Établissement du couvert forestier
Grandes cultures
Gestion des éléments nutritifs destinés aux cultures
Gestion des fumiers
Semis direct — les secrets de la réussite
Notions élémentaires sur le phosphore
Pâturages riverains
Gestion de l'eau
Les puits
Gestion des terres à bois

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario :

Centre d'information agricole
Tél. : 1 877 424-1300
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Site Web : **www.ontario.ca/maaaro**

Plusieurs de ces publications sont offertes par ServiceOntario

Commandez-les **en ligne** à ServiceOntario Publications – **www.ontario.ca/publications**

ou **par téléphone** au Centre de service de ServiceOntario
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
416 326-5300
416 325-3408 – ATS
800 668-9938 – Sans frais en Ontario
1 800 268-7095 – ATS Sans frais en Ontario

REMERCIEMENTS

À la demande de l'Ontario Farm Environmental Coalition, qui regroupe Soin de la ferme et alimentation (Farm & Food Care Ontario), la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et organismes suivantes ont participé à la mise à jour de la présente fiche d'information.

Rédacteurs collaborateurs – Fiche d'information nº 9 : Jacqui Empson Laporte (responsable), Hugh Fraser, Bill Groot-Nibbelink, Ben Hawkins – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Sam Bradshaw – Ontario Pork; Gord Coukell – Ontario Livestock & Poultry Council; Robin Brown – Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario (AASRO)

Comité de révision technique de la fiche d'information : H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor et Daniel Ward – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik – conseiller



Les brochures de la série *Les pratiques de gestion optimales* offrent des explications, des suggestions et des conseils éclairés aux exploitants agricoles de l'Ontario.